

**ALMEA****2022-2024****APPUI AUX ACTEURS LOCAUX DE LA REGION  
DE MARADI POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT****TERMES DE REFERENCE****Mission d'évaluation finale du projet ALMEA**Communes des départements de Mayahi et Gazaoua, Région de Maradi,  
Niger**Juillet 2024****Porteur du projet :** Groupement d'ONG SEVES – SACEau.**Partenaires :** 10 communes des départements de Mayahi et Gazaoua, autorités organisatrices des services d'eau et d'assainissement

Institutions associées : DDH/A de Mayahi et de Gazaoua, DRH/A de Maradi, MHA

**Partenaires financiers :** AFD, SEDIF, AESN.**Commanditaire de l'évaluation :** SEVES pour le groupement SEVES-SACEau.

## Table des matières

Sigles et abréviations.....	3
1 CONTEXTE.....	4
1.1 Présentation des acteurs .....	4
1.2 Présentation du projet ALMEA .....	5
1.2.1 Problèmes à résoudre.....	5
1.2.2 Objectifs et résultats attendus .....	5
1.2.3 Aléas à prendre en compte pour l'évaluation .....	8
2 Objectifs, contenu et activités DE LA PRESTATION .....	9
2.1 Objectifs et résultats attendus de la mission d'évaluation.....	9
2.2 Contenu.....	9
2.2.1 Evaluation succincte du projet .....	9
2.2.2 Evaluation de l'appropriation par les acteurs .....	11
2.2.3 Dynamique entre acteurs du SPE .....	15
2.2.4 SACEAU .....	15
2.2.5 Leçons apprises.....	16
2.3 Méthodologie proposée pour la mission d'évaluation : .....	16
3 Aspects pratiques de l'évaluation .....	18

3.1	Modalités d'intervention .....	18
3.2	Liste indicative des structures à interroger .....	18
3.3	Produits attendus.....	18
3.4	Profil de la consultance.....	19
3.5	Critères de sélection du prestataire.....	20
3.6	Calendrier prévisionnel et modalités financières .....	20
3.7	Modalités de remise des propositions.....	21
4	ANNEXES.....	22
4.1	Annexe 1 : Cadre Logique .....	23
4.2	Annexe 2 : Tableau de bord actualisé de suivi des indicateurs du projet .....	32
4.3	Rapport intermédiaire 15 mois après le démarrage du projet ALMEA .....	33
4.4	Note sur les avancées du projet ALMEA en matière D'ASSAINISSEMENT DES ménages ....	34

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

AC :	Agents commerciaux
AEP :	Adduction en Eau Potable
AD :	Administrateur Délégué
AESN :	Agence de l'Eau Seine Normandie
AFD :	Agence Française de Développement
AICK :	Association Intercommunale du Canton de Kanembakaché
AICCM :	Association Intercommunale des communes du canton de Mayahi
AG :	Assemblée Générale
ANC :	Assainissement Non Collectif
ANO :	Avis de non-objection
AO :	Appel d'Offres
APD :	Avant-projet définitif
APS :	Avant-projet sommaire
ARSEAU :	Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau
ATPC :	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AUSPE :	Association des Usagers du Service Public de l'Eau
BA :	Branchement Administratif
BE :	Bureau d'Etudes
BF :	Borne Fontaine
CCMA :	Cadre de Concertation multi acteurs
CCTP :	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CE :	Château d'eau
DAO :	Document d'appel d'offres
DCE :	Documents de consultation des entreprises
DDH/A :	Direction Départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DRH/A :	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DSP :	Délégation de Service Public
FREI :	Fonds de Renouvellement, d'Extension et d'Investissement
GE :	Groupe Electrogène
G&G :	Groupement Gangara Gazaoua
GIRE :	Gestion Intégrée de la Ressource en Eau
IDH :	Indice de Développement Humain
MHA :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
Mini-AEP :	Mini-Adduction en Eau Potable
ODD :	Objectif de Développement Durable
OG :	Objectif Global
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OS :	Objectif Spécifique
PACK :	Plan d'Action Cantonal eau et assainissement de Kanembakaché
PEA :	Poste d'Eau Autonome
PLEA :	Plan local eau et assainissement
PPP :	Partenariat Public Privé
PROSEHA :	Programme Sectoriel Eau Hygiène Assainissement
PV :	Procès-Verbal

PVC :	Polychlorure de vinyle
SAC/SPE :	Service d'Appui Conseil au Service Public de l'Eau
SEDIF :	Syndicat des Eaux d'Île-de-France
SEVES :	Association Systèmes Economiquement Viables pour l'Eau aux Suds
SMEA :	Service Municipal Eau et Assainissement
SPE :	Service Public de l'Eau
STEFI :	Suivi Technique et Financier
TDR :	Termes De Référence
THEC :	Cabinet « Travaux Hydrauliques et Constructions Civiles- Etudes & Contrôles »
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l'enfance

## 1 CONTEXTE

### 1.1 PRESENTATION DES ACTEURS

#### 1.1.1 Les partenaires mise en œuvre: le groupement SEVES – SACEau

SEVES est une ONG professionnelle de solidarité internationale créée en 2007. Elle a pour objet de favoriser l'accès durable et universel aux services essentiels, en préservant l'environnement et les ressources naturelles dans le monde. En conformité avec la stratégie nationale de chaque pays et dans le cadre de partenariats multi acteurs, SEVES combine une approche de développement de l'accès aux services locaux d'eau et d'assainissement (infrastructures, modes de gestion) et des expérimentations, des innovations, des actions de structuration et de renforcement des acteurs visant à un développement local et endogène des services après les projets, et de capitalisation d'expériences. Du local au national, SEVES appuie les organisations d'usagers dans leur rôle de défense des consommateurs, les opérateurs de gestion dans leur professionnalisation, les maîtres d'ouvrage dans leur rôle d'autorité organisatrice, les autorités de tutelle et/ou de régulation dans la réflexion sectorielle, ainsi que les opérateurs de suivi technique et financier et d'appui.

SACEau est une association de droit nigérien, dont le siège est à Maradi, qui se donne pour mission de contribuer au développement durable et à la gouvernance du Service Public de l'Eau potable au Niger, et pour objectifs de (1) garantir un accès juste et durable à l'eau potable et à l'assainissement ; (2) promouvoir un développement local par l'implication de petits opérateurs économiques locaux ; (3) développer des compétences professionnelles dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le plan d'action en cours de SACEau comprend quatre domaines d'intervention : (1) le développement durable du service public de l'eau potable et d'assainissement ; (2) le suivi technique et financier de l'exploitation des systèmes d'adduction d'eau potable ; (3) l'appui conseil à la maîtrise d'ouvrage du Service Public d'Eau potable ; (4) la promotion de la construction, de l'utilisation et de l'entretien des latrines familiales (marketing social et Sanimarché).

**Les partenaires financiers :** Le projet ALMEA est cofinancé par l'AFD, le SEDIF et l'AESN à travers différentes conventions de financement avec chacun des bailleurs.

**Les partenaires associés :** Les partenaires associés au projet sont la Direction Départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DDH/A) de Mayahi et Gazaoua, la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DRH/A) de Maradi, le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement Niamey.

## 1.2 PRESENTATION DU PROJET ALMEA

### 1.2.1 Problèmes à résoudre

La région de Maradi, à l'instar des autres régions du Niger, connaît un important retard en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement malgré un renforcement de l'implication des partenaires techniques et financiers au cours des dernières années. Les progrès réalisés restent cependant limités et fragiles sous le poids d'un accroissement démographique parmi les plus élevés du monde.

Les principaux problèmes suivants sont constatés sur le terrain par les acteurs.

1. Les services d'eau potable sont souvent gérés, au niveau de chaque commune, entre un maire et des délégataires de gestion, avec une faiblesse de (1) la redevabilité et de participation citoyenne, (2) de régulation, (3) de suivi des obligations contractuelles des délégataires et des performances des services, (4) de procédures de gestion financière et de contrôle de la gestion des fonds. Les services sont fréquemment gérés dans l'urgence (réaction à la panne);
2. De nombreuses Mini-AEP sont obsolètes et ne permettent pas de répondre à la demande ; et/ou utilisent des groupes électrogènes pour l'énergie de pompage, générant des charges substantielles, des émissions de CO<sub>2</sub>, et des arrêts de service fréquents. En outre, de nombreuses localités sont dépourvues de service d'eau potable de base ;
3. La certification FDAL des villages à travers l'approche ATPC promue par la DRHA et les partenaires, si elle permet aux ménages de changer de comportement rapidement et de s'équiper sommairement en latrines, n'est pas suivi d'une offre d'équipements durables sur le marché. Il y a donc un déficit au niveau du secteur privé pour proposer une offre de qualité et adaptée localement pour une amélioration à moyen et long terme de l'accès à l'assainissement de base
4. Sur le plan partenarial, l'ONG SACEAU, principal partenaire de mise en œuvre opérationnelle du projet, dispose de compétences considérables en matière de mobilisation communautaire, technique et de connaissance de la région de Maradi. Cependant, elle avait des lacunes concernant le pilotage et la direction de l'association, les procédures de gestion des ressources humaines, administratives et financières, les moyens logistiques et les conditions de travail,
5. Sur le plan de la prise en compte du genre, les femmes et les filles ont une participation limitée aux décisions et à la gestion des services d'eau et d'assainissement, ce qui empêche des améliorations significatives. L'enjeu est de réussir à améliorer l'accès des femmes aux services d'eau potable et d'assainissement tout en renforçant leur participation à la gestion et à la gouvernance de ces services.

ALMEA se propose de répondre à ces problématiques à travers une approche de renforcement des acteurs et des services d'eau et d'assainissement rendus aux populations tout en créant les conditions organisationnelles, techniques et financières d'une pérennisation et d'un développement endogènes des services.

### 1.2.2 Objectifs et résultats attendus

Le projet ALMEA a pour objectif global d'améliorer durablement les conditions d'accès à des services d'eau et d'assainissement de base dans la région de Maradi conformément et en cohérence avec l'ODD6 et l'objectif N°1 du PROSEHA. Les objectifs spécifiques du projet ALMEA consistent à (1) renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs des services d'eau et d'assainissement, (2) améliorer la qualité et la durabilité du service public de l'eau, et (3) renforcer l'accès à l'assainissement de base.

Les résultats attendus, les activités et les indicateurs associés sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Nom du projet	ALMEA (projet d'appui aux Acteurs Locaux de la région de Maradi pour l'Eau et l'Assainissement)
Lieu d'intervention	Niger, Région de Maradi, Départements de Mayahi et Gazaoua
Principaux partenaires du projet	Association SACEau Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Maradi
<p><b>Objectif global</b> : Améliorer durablement les conditions d'accès à des services d'eau et d'assainissement de base et les comportements en matière d'hygiène dans la région de Maradi</p> <p><b>Indicateurs d'impact du projet</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 000 personnes avec une gouvernance équilibrée et une gestion professionnalisée de l'eau</li> <li>• 8 250 avec un nouvel accès et 7 500 avec accès sécurisé à un service public d'eau potable de base (bornes fontaines) ;</li> <li>• 8 000 personnes avec un nouvel accès à l'assainissement de base et 40 000 personnes bénéficiant d'une offre durable de produits d'équipements d'assainissement de base ;</li> <li>• Les connaissances créées par le projet alimentent les politiques publiques.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques</b> :</p> <p><b><u>OS1 : Renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs des services d'eau et d'assainissement</u></b> Les principaux enjeux de gestion concernent la mise en place d'une gouvernance équilibrée entre les parties prenantes du service public de l'eau (services étatiques, communes maîtres d'ouvrage, organisations des usagers, délégataires de gestion, service d'appui conseil), d'une professionnalisation de la gestion et des acteurs nécessaires à l'amélioration du fonctionnement, de la durabilité et du développement des services, et l'intégration d'une approche genre pour renforcer la participation et la représentation des femmes au sein des associations d'usagers.</p> <p><b>Indicateurs de l'OS1</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 000 usagers voient la gestion et la gouvernance de leur service renforcées.</li> <li>• 150 services sont gérés conformément à la stratégie nationale avec (1) une association d'usagers du service public de l'eau (AUSPE) active, et présentant des femmes dans sa direction; (2) délégataire avec un contrat à jour ; (3) une commune qui suit les performances et la qualité du service ; (4) une structure d'appui conseil au service public de l'eau qui audite les services et conseille la commune.</li> </ul> <p><b><u>OS2 : Améliorer la qualité et la durabilité du service public de l'eau</u></b> Les principaux enjeux du développement de l'accès à l'eau potable concernent la création de nouvelles infrastructures dans les villages encore non desservis pas un système d'alimentation en eau potable et le renforcement des infrastructures et services existants notamment la sécurisation de la production et du stockage de l'eau.</p> <p><b>Indicateurs de l'OS2</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 250 personnes disposent d'un nouvel accès au service public d'eau potable</li> <li>• 7 500 usagers avec un accès sécurisé au service d'eau potable</li> <li>• Emission de 51,5 tonnes de CO2 évité par an grâce aux énergies renouvelables</li> <li>• 103 000 € de cofinancements locaux mobilisés au niveau des délégataires (PPP) et des communes (maîtres d'ouvrage)</li> </ul> <p><b><u>OS3 : Renforcer l'accès à l'assainissement de base</u></b> Les principaux enjeux d'assainissement liquide concernent l'équipement des ménages en solutions d'assainissement de base et le développement d'une offre durable de solutions d'assainissement adaptée au contexte local, intégrant une approche genre dans les diagnostics et la mise en œuvre.</p> <p><b>Indicateurs de l'OS3</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 000 personnes disposent d'un nouvel accès à l'assainissement de base</li> </ul>	
<p>Résultats attendus et activités par objectif spécifique :</p> <p><b><u>R1 : La gouvernance et les capacités des acteurs (publics, organisations des usagers, privés, de suivi technique et financier) des services d'eau et d'assainissement sont renforcées.</u></b></p>	

R1-A1 Informer les parties prenantes, former les équipes projet, définir les engagements réciproques, partager les bonnes pratiques, coordonner les interventions

R1-A2 Élaborer un diagnostic et un plan d'action concertés d'amélioration de la maîtrise d'ouvrage communale en matière de service public de l'eau

R1-A3 Élaborer un diagnostic et un plan d'action prioritaire avec les parties prenantes du service public de l'eau, mettre en œuvre les actions prioritaires

R1-A4 Évaluer la mise en œuvre du plan d'action prioritaire avec les parties prenantes du service public de l'eau, mettre en œuvre les nouvelles actions de moyen terme

R1-A5 Appuyer la normalisation du service

R1-A6 Évaluer, capitaliser l'expérience

**Principaux indicateurs de résultat :**

- 13 communes disposent de services techniques dédiés au SPE formés, de rapports d'audit technique et financier et de cadre de concertation multi-acteurs et de suivi des performances, financés sur les recettes du SPE.
- 150 AUSPE sont formées et disposent d'élus, y compris des femmes pour défendre les intérêts des consommateurs.

**Principaux indicateurs d'activités :**

- 4 diagnostics, 4 plans d'actions intercommunaux, 16 sessions de formation.
- 4 inventaires intercommunaux de gestion patrimoniale,
- 4 agents techniques recrutés, 12 cadres de concertation multi-acteurs, 4 contrats avec le SAC/SPE, 150 AUSPE redynamisées et formées.

R2 : L'accès, la qualité et la durabilité du service public de l'eau sont améliorés (couverture, performances techniques, financières et environnementales).

R2-A1 Informer les parties prenantes, former les équipes projet et contractualiser avec les prestataires techniques, définir les engagements réciproques, identifier les opérations, coordonner les interventions

R2-A2 Diagnostic socio-économique et de consommation en eau

R2-A3 Études de dimensionnement APS/APD, appui à la passation de marché

R2-A4 Réalisation des travaux de création, d'optimisation et d'extension de mini-Adductions d'Eau Potable

R2-A5 Création d'AUSPE ou intégration de délégations villageoises pour les extensions

R2-A6 Formation des équipes d'exploitation des délégataires au démarrage du service

**Principaux indicateurs d'activités :**

- 4 Mini-AEP créées et déléguées en gestion, 4 AUSPE créées,
- 5 Mini-AEP optimisées et solarisées,
- 1 Mini-AEP étendue une nouvelle localités (Source de vérification : marchés de travaux, PV de réception),
- 4 délégations d'AUSPE créées.

**Principaux indicateurs de résultat attendus :**

- 5 villages sont nouvellement desservis par un service d'eau potable,
- 5 services existants sont sécurisés,
- Les recettes des 10 services permettent de couvrir les charges d'exploitation et de remplacement des infrastructures d'une durée de vie de moins de 20 ans.

R3 : L'accès à l'assainissement de base est renforcé.

R3-A1 Informer les parties prenantes, former les équipes projet et contractualiser avec les prestataires techniques, définir les engagements réciproques, identifier les opérations, coordonner les interventions

R3-A2 Appui au sanimarché du Département de Mayahi

**Principaux indicateurs d'activités :**

- 20 communautés villageoises sont sensibilisées à l'intérêt de s'équiper de solutions durables d'assainissement, appuyées à mettre en place des solutions de microfinance, et appuyées

<p>dans le démarrage de la mise en place d'un fonds rotatif via un paiement direct à l'opérateur (subvention)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un à plusieurs opérateur(s) sont appuyés et formés à la réalisation de solutions durables d'assainissement, l'élaboration d'un catalogue de solutions, d'une offre et d'un modèle économique, et à la commercialisation de leurs solutions ;</li> </ul> <p><b>Principaux indicateurs de résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 800 latrines de base réalisées,</li> <li>• au moins un opérateur est positionné et en développement sur le marché de l'assainissement liquide ;</li> </ul> <p><u>R4 : Les acteurs de la société civile sont renforcés</u></p> <p>R4-A1 Appui à SACEau pour l'élaboration de procédures internes de gestion</p> <p>R4-A2 Appui et formation pour une meilleure prise en compte du genre dans les actions de terrain et au sein de SACEau</p> <p>R4-A3 Appui et renforcement de SACEau dans sa position d'opérateur de suivi technique et financier des services publics d'eau potable (SAC/SPE)</p>		
Groupes cibles	<p><u>Bénéficiaires direct-es :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150 AUSPE formées et redynamisées ;</li> <li>• 13 communes accompagnées dans leur rôle de maître d'ouvrage du service public de l'eau potable ;</li> <li>• 1 opérateur de SAC/SPE renforcé</li> <li>• 8 250 personnes disposent d'un nouvel accès de base au service public d'eau potable ;</li> <li>• 7 500 usagers avec un accès de base sécurisé au service d'eau potable ;</li> <li>• 8 000 personnes avec un nouvel accès à l'assainissement de base ;</li> <li>• 1 à 3 opérateurs de sanimarché accompagné dans le développement de son offre.</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires indirect-es :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 000 usagers voient la gestion et la gouvernance de leur service renforcées ;</li> <li>• 25 000 habitants de la ville de Mayahi bénéficient d'une offre en équipement d'assainissement adaptées aux contraintes du territoire.</li> </ul>	
	Durée totale du projet	3 ans (36 mois)
Coût total du projet	1 445 000 €	100 %
Participation de l'AFD	750 000 €	52 %

Tableau 1 : Objectif spécifique, résultats attendus, et activités du projet ALMEA

### 1.2.3 Aléas à prendre en compte pour l'évaluation

- Destitution des conseils municipaux donc des acteurs clés du projet ont été modifiés
- L'évaluation sera réalisée plusieurs mois avant la fin du projet c'est pourquoi une partie des activités ne sera pas terminée pendant la période.
- Décisions mi-projet : Retrait confirmé des communes de Sarkin Yamma, Safo et Djiratawa du projet, retrait d'un bailleur du projet ayant conduit à redéfinition de certaines activités du projet
- Réadaptation des activités au contexte sociopolitique à la suite des événements du juillet 2023.

## 2 OBJECTIFS, CONTENU ET ACTIVITES DE LA PRESTATION

### 2.1 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION D'ÉVALUATION

L'évaluation portera sur la première phase du projet ALMEA (2022-2024) et visera à évaluer la performance de cette phase en s'appuyant sur les critères de l'OCDE, les indicateurs du projets ainsi que d'autres critères transversaux.

Les objectifs suivants sont visés par l'évaluation finale externe du projet ALMEA :

- Mettre en évidence les changements auxquels le projet aura contribué et leur durabilité
- Évaluer la pertinence du projet par rapport aux besoins des groupes cibles et la cohérence interne et externe de l'intervention, évaluer la performance au niveau de l'efficacité et l'efficience
- Evaluer la capacité des acteurs (communes, services techniques, SMEA, AUSPE, délégataires, SAC/SPE) à jouer leurs rôles
- Evaluer l'impact des changements du contexte sociopolitique sur la viabilité et la durabilité des actions du projet
- Evaluer la prise en considération ou non des thématiques transversales de genre et de l'intégration de la jeunesse, de climat et d'entrepreneuriat social en identifiant les difficultés, les points de vigilance et les leviers
- Évaluer le renforcement de SACEau (impacts institutionnels, organisationnels et sa professionnalisation) et la qualité du partenariat avec SEVES
- Evaluer les stratégies et le dispositif mis en œuvre tout en identifiant les bonnes pratiques, les leçons apprises des expériences, les améliorations et recommandations pour la phase 2 du projet ALMEA.

### 2.2 CONTENU

Le contenu ci-dessous est proposé à titre indicatif et les questions évaluatives doivent faire l'objet de propositions complémentaires et d'amendements de la part du prestataire. Le consultant doit partir des différents indicateurs (d'objectif spécifique, de résultat) prévus par le projet et se poser toutes les questions évaluatives lui permettant de les mesurer.

#### 2.2.1 Evaluation succincte du projet

Cette évaluation s'articulera autour de critères clés suivants afin de garantir une analyse complète et pertinente du projet par rapports aux différents indicateurs du cadre logique. Elle se fera sur la base des consultations des différentes parties prenantes, d'analyse des données collectées et débouchera sur un rapport détaillé avec des recommandations pour améliorer les futures phases du projet.

##### ➤ **Pertinence**

L'adéquation et la qualité du projet au regard des problèmes et besoins identifiés dans la zone d'intervention ainsi que des priorités et politiques du secteur.

- Le projet répond- t-il aux besoins et problèmes identifiés ?
- La logique d'intervention (le cadre logique) du projet est-elle appropriée - pertinente ? au niveau des ressources, des activités, des résultats, de l'objectif spécifique et de l'objectif global ? L'importance donnée aux collectivités territoriales et à leur renforcement en tant qu'autorités organisatrices était-elle pertinente pour répondre aux objectifs du projet ?

- Dans quelle mesure SEVES et SACEAU ont-ils ajusté la mise en œuvre du projet de façon à le rendre plus pertinente et adaptée au contexte du Niger après les événements de juillet 2023 ?
- **Efficacité et efficience**
  - Les objectifs spécifiques ont-ils été atteints via les indicateurs objectivement vérifiables ?
  - Quel écart entre les objectifs fixés initiaux et les résultats atteints ?
  - Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté aux changements du contexte sociopolitique de telle sorte qu'il puisse continuer à apporter des bénéfices aux groupes cibles ?
  - L'efficacité du projet en évaluant la qualité des activités techniques et de renforcement des capacités
  - Les approches méthodologiques de mise en œuvre déployées ont-elles été efficaces concernant des aspects comme le renforcement des capacités et l'accompagnement des acteurs ?
  - Dans quelle mesure les activités sont-elles réalisées comme prévu ?
  - Les activités font-elles l'objet d'un monitoring régulier et satisfaisant et des mesures correctives sont-elles prises lorsque cela s'impose ?
  - Dans quelles mesures les objectifs et résultats attendus ont été atteints (comparaison, analyse) ? Quels ont été les facteurs déterminants pour l'atteinte de ces résultats ?
- **Cohérence**
  - Dans quelle mesure la cohérence a-t-elle été prise en compte par rapport à d'autres projets ayant la même thématique et/ou zone géographique d'intervention ?
  - Dans quelle mesure le projet est-il cohérent avec les interventions des autres acteurs de la zone ? Quelle valeur ajoutée apporte-t-il par rapport aux autres ?
- **La satisfaction :**
  - Il s'agit d'apprécier le degré de satisfaction des bénéficiaires par rapport au projet, en évaluant leur participation, leur appropriation, leur perception et leur feedback.
- **Viabilité et durabilité**
  - Viabilité et durabilité des actions du projet, en évaluant le niveau d'implication des bénéficiaires (population) des acteurs du secteur eau/assainissement, des partenaires locaux comme les services techniques de l'état
- **Critères transversaux**
  - La mise en œuvre du projet a-t-elle reflété une démarche sensible au genre, à l'intégration de la jeunesse ?
  - Quelles mesures ont été mises en place pour encourager la participation des femmes et des jeunes dans les activités du projet ?
  - Quels étaient les freins et obstacles à la participation des femmes et des jeunes ?
  - Quels leviers peut-on identifier pour encourager la participation des femmes et des jeunes ?
- **Qualité du partenariat entre SEVES et SACEAU**
  - La communication entre SEVES et SACEAU a-t-elle été satisfaisante et régulière ?
  - Quelle a été la complémentarité entre SEVES et SACEAU ?
  - Quelle a été la valeur ajoutée de SEVES dans ce partenariat ?
  - Comment les partenaires se sont renforcés mutuellement ?

## 2.2.2 Evaluation de l'appropriation par les acteurs

### ➤ **Communes : pilotage communal ou intercommunal du service public de l'eau**

Le projet ALMEA a prévu la formation et l'accompagnement des communes en tant que maîtres d'ouvrage pour renforcer leurs capacités de gestion ainsi que la formalisation des rôles des acteurs et l'amélioration de la transparence et la durabilité de la gestion du SPE, en impliquant activement tous les acteurs à travers des CCMA.

#### Proposition de questions évaluatives

- Les communes parviennent-elles à respecter et faire respecter les clauses contractuelles des contrats de délégation de service public (DSP) des Mini-AEP ? Comment évaluent-elles leur relations avec les délégataires ?
- La prestation du SAC/SPE est-elle effective et les recommandations sont-elles suivies d'effets au niveau communal ou intercommunal ? Quelle autonomie financière atteint aujourd'hui le SAC/SPE, pour quel taux de recouvrement de ses factures ?
- Comment les communes évaluent-elles l'exécution de leurs missions d'autorités déléguées et de maîtrise d'ouvrage communale du SPE ? quelles améliorations ont été apportées aux structures de gouvernance du SPE ?
- Comment les communes ont-elles appropriées les enjeux de financement en partenariat public privé via les délégataires ? L'envisagent-elles ou l'ont-elles mis en œuvre dans ou en dehors du projet ?
- Les communes se sont-elles appropriées les plans d'action élaborés à la suite CCMA ? Comment s'est fait l'application des résolutions et le suivi des plans d'action ?
- Quel est l'état des relations contractuelles entre les acteurs du SPE ? Comment ces derniers évaluent-ils leurs respect des rôles et responsabilités contractuels ?
- Comment la dissolution des conseils municipaux a impacté la maîtrise d'ouvrage du SPE et le respect des engagements pris par les communes dans le cadre du projet ALMEA? quelles recommandations peuvent être formulées pour minimiser ce type d'impact à l'avenir?
- Comment se passe la collaboration entre le SAC/SPE et les délégataires ?
- Comment les communes évaluent-elles l'amélioration du recouvrement des redevances communes du fait de l'existence du SMEA et du SAC/SPE ?

### ➤ **Délégataires : Exploitation du service public de l'eau et innovations**

Le projet ALMEA a travaillé pour renforcer les capacités des délégataires des MAEP en les formant à l'amélioration des performances de gestion et au respect des contrats de délégation de service public (DSP). En plus, les innovations pour les optimisations par solarisation via des investissements locaux ont été promues ainsi que leur participation dans des cadres de concertation multi-acteurs (CCMA) pour une meilleure gouvernance partagée

#### Proposition de questions évaluatives

- Quelle est l'appréciation des délégataires dans le cadre des activités menées par le projet pour le renforcement de la gouvernance du SPE ?
- Quel est l'avis des dirigeants (délégataires) sur les contrats passés dans les communes du projet ? Comment envisagent-ils un contrat en PPP : intérêt et risques ? Garantie d'investissement ?
- De quelles initiatives les délégataires ont fait preuve (comme demander un avenant sur le contrat de DSP ou modification de la clé de répartition du prix de l'eau) ?

- Les délégataires ont-ils redéployé des actions du projet sur d'autres sites non accompagnés ? (Financement en PPP, modèle de contrat, etc.)
- Les délégataires ont-ils changé de pratiques de redevabilité, y compris des rapports réguliers aux autorités locales ?
- Considèrent-ils qu'il y a eu une amélioration du recouvrement dans le cadre du projet ? Pour les points BF ? les BP, les équipements publics ?
- Quels sont les dynamiques et les impacts observés des cadres de concertation multi acteurs (CCMA) sur la gestion du SPE ?

➤ **Avis des usagers, participation et contrôle citoyen**

La projet ALMEA a créé 4 AUSPE (à enquêter systématiquement) avec un accompagnement renforcé et 154 AUSPE (échantillonnage à faire) ont été redynamisées et recyclées dans les communes d'intervention du projet.

Communes	Nombre AUSPE	Échantillon (proportion)	
Attantane	17		2
Gangara	10		1
Gazaoua	17		2
Guidan Amoumoune	21		2
Issawane	8		1
Kanenbakaché	26		3
Mayahi	28		3
Meyreyrey	8		1
Sherkin Haoussa	13		1
TCHAKE	10		1
<b>Total général</b>	<b>158</b>		<b>17</b>

Proposition de questions évaluatives

- Quels principaux changements ont constaté les AUSPE concernant (1) leur service d'eau et (2) la gouvernance et leur implication ?
- Les AUSPE ont-elles été satisfaites de l'accompagnement ?
- Dans quelle mesure les AUSPE sont intégrées et considérées dans le fonctionnement de service public de l'eau de leur commune? Quel est leur avis sur la qualité et le fonctionnement du service d'eau potable au niveau village ? Quels sont les principaux défis identifiés par les AUSPE concernant ces services ? Comment réagissent-elles en cas de problème ? Comment évaluent-elles leurs relations avec le délégataire, et la commune ? De quelle manière les AUSPE sont-elles appuyées et soutenues par la commune ? Quelles améliorations suggèrent-elles pour renforcer ces relations ?
- Quelles barrières empêchent les plus pauvres et les vulnérables d'accéder au service ? Comment les plus pauvres/vulnérables font-ils pour avoir accès au service d'eau potable ?
- Quels impacts (positifs et négatifs) le service public de l'eau a-t-il sur le quotidien des femmes ? Comment les femmes perçoivent-elles les changements apportés par ce service, en termes de temps, pénibilité, coût, etc. ? Quelle est la représentation des femmes au sein des AUSPE ? Comment leur participation est-elle intégrée et considérée dans les décisions de l'AUSPE ?

- Comment les conditions des femmes ont-elles évolué avant et après la mise en place du service ? Quelles propositions spécifiques les femmes ont-elles pour améliorer davantage le service ?

### ➤ **Agents SMEA**

L'animation des services techniques communaux (SMEA) par des agents compétents et formés a été accompagné par le projet et les communes s'y sont engagées. Quatre agents SMEA ont animé les services intercommunaux dans les 10 communes où est intervenu ALMEA.

#### Proposition de questions évaluatives

- Comment les formations ont-elles contribué à améliorer les compétences des agents SMEA ? et quelles compétences nouvelles les agents des SMEA ont-ils acquis grâce aux formations ?
- Quel rôle joue le point focal SMEA partagé dans le pilotage du SPE ? Quelle contribution apporte-t-il dans la transparence sur le versement des redevances et l'utilisation des fonds ?
- Quels outils les agents SMEA utilisent-ils pour le suivi et le pilotage de la gestion du SPE dans leurs territoires ?
- Comment apprécient-ils les moyens matériels mis à leur disposition pour l'exécution de leur mission ? comment le matériel a-t-il impacté l'efficacité et la qualité des services rendus ?
- Comment se gère la mise en place des budgets prévisionnels pour le fonctionnement des services techniques intercommunaux ?
- Quels ont été les principaux défis rencontrés dans le renforcement et le fonctionnement des services ? et comment ont-ils été surmontés ou gérés ?

### ➤ **SAC/SPE**

Dans le cadre du projet ALMEA, le SAC/SPE devait fournir un appui conseil aux communes, conduire des audits techniques et financiers et rédiger leurs rapports. Il devait soutenir les communes dans la normalisation et la professionnalisation de la gestion du SPE ainsi que la formation des délégataires de gestion et la participation aux cadres de concertation multi-acteurs pour renforcer la gouvernance locale.

#### Proposition de questions évaluatives

- Dans quelle mesure la prestation SAC/SPE est-elle effective dans les territoires d'ALMEA ? les recommandations apportées par cette prestation sont-elles suivies par les communes ?
- Quelle a été la plus grande valeur ajoutée de la prestation SAC/SPE pour les communes ? Quels bénéfices tangibles ont été observés ? quelles recommandations peuvent-elles faire pour améliorer les prestations SAC/SPE ?
- En quoi le SAC/SPE joue-t-il un rôle d'appui conseil (conseiller technique/financier) pour les délégataires ?
- Comment les communes utilisent-elles le SAC/SPE afin de répondre à des problématiques (techniques, financières) afin d'améliorer la gestion et le suivi du SPE ?
- Quels sont les plus grands défis pour le SAC/SPE ? Qu'en est-il des clauses du contrat (fréquence des visites terrain, rapport, restitutions, respect des fréquences, rémunération, etc.), sont-elles respectées ?
- Comment le SAC/SPE apprécie-t-il sa contribution dans le suivi des redevances et la transparence dans la gestion des comptes communaux ou intercommunal ?

- Le SAC/SPE a-t-il réussi à se redéployer sur d'autres territoires en dehors des sites du projet sur la base des outils ou de la stratégies appuyés par ALMEA ?
- Comment le SAC/SPE apprécie-t-il sa collaboration avec les délégataires et les agents SMEA ? quelles recommandations pour son amélioration ?

➤ **Marketing de l'assainissement (opérateurs, maçons, AC, usagers)**

Le projet se proposait de développer une offre durable de produits d'assainissement dans le Département de Mayahi, à travers l'ouverture d'une ou plusieurs boutiques d'assainissement avec un catalogue comportant différentes solutions techniques, et des prix adaptés. Ainsi, après un diagnostic des solutions d'équipements d'assainissement existants dans un premier temps, une stratégie d'accompagnement et de renforcement des opérateurs a été construite et déployée.

Proposition de questions évaluatives

- Quel est l'appréciation de SACEau sur la mise en œuvre de la stratégie de marketing de l'assainissement d'ALMEA?
- Quels éléments spécifiques de cette stratégie de marketing se retrouvent le projet de l'UNICEF ? comment a-t-elle influencé ce dernier ?
- En quoi le positionnement stratégique de SACEau dans le marketing de l'assainissement d'ALMEA est-il perçu comme une valeur ajoutée par l'UNICEF ?
- Quelle lecture fait SACEAU des résultats observés suite de la mise en œuvre des stratégies de marketing de l'assainissement dans le cadre du projet ALMEA ?
- Comment SACEau évalue l'efficacité des stratégies de marketing de l'assainissement ALMEA et UNICEF ?
- Quelles innovations dans le domaine du marketing de l'assainissement d'ALMEA pourraient être d'intérêt pour l'UNICEF et vice versa?
- Quelle lecture les opérateurs font-ils du potentiel du marché à Kanembakaché et Mayahi et qu'est ce qui doit être amélioré pour atteindre les objectifs commerciaux qu'ils se sont fixés ?
- Quels sont les principaux obstacles que les opérateurs rencontrent pour accéder au marché de Kanembakaché et Mayahi ? et comment ces obstacles impactent-ils leur capacité à atteindre leurs objectifs commerciaux ?
- Quelles stratégies de pénétration de marché ont été mises en place par les opérateurs pour accroître leur part de marché à Kanembakaché et Mayahi ?
- Quelles innovations de service ou services additionnels les opérateurs pourraient-ils introduire pour mieux répondre aux besoins du marché et attirer plus de clients ?
- De quels autres appuis les opérateurs ont besoin pour accroître leur part du marché ? quelles recommandations peuvent être formulées ?
- Combien de nouvelles infrastructures d'assainissement (latrines, toilettes) ont été construites via ?
- Les nouveaux utilisateurs trouvent-ils ces installations adéquates et faciles à utiliser ?
- Comment les usagers perçoivent-ils la qualité et la durabilité des produits d'assainissement ?
- Y a-t-il eu des initiatives pour promouvoir l'entretien et la durabilité des équipements d'assainissement ?

## 2.2.3 Dynamique entre acteurs du SPE

Le projet ALMEA a travaillé pour renforcer la dynamique entre les acteurs à travers des mécanismes de concertation et de gouvernance multi-acteurs via les CCMA. Ces espaces de dialogue visaient à coconstruire des diagnostics partagés et des plans d'action prioritaires pour améliorer la gestion du SPE. Cet mettait un accent particulier sur la clarification des rôles et des responsabilités des différents acteurs, ainsi que sur l'encouragement de la transparence et de la responsabilité dans la gouvernance du SPE.

### Proposition de questions évaluatives

- Quelle appréciation les différents acteurs (communes, délégataires, DDHA, SAC/SPE, AUSPE) font-ils de leurs implications dans les CCMA ?
- Les communes ont-elles adopté les innovations (comme le ppp, l'intercommunalité, ou les solarisations) initiées par le projet ALMEA pour d'autres sites?
- Dans quelle mesure le renforcement de la capacité institutionnelle des communes a-t-il permis le redéploiement et la gestion autonome de nouvelles initiatives?
- Les DDH/A et DRH/A ont-elles promu l'utilisation des technologies introduites par le projet ALMEA (comme les solarisations) dans d'autres territoires ?
- Quel soutien ou accompagnement technique continu les DDH/A et DRH/A ont fourni aux communes pour la mise en œuvre des initiatives portées par le projet ALMEA ?

## 2.2.4 SACEAU

SACEAU en tant qu'opérateur de projets avait une forte expertise technique et une connaissance du contexte local. Le projet a travaillé pour consolider son organisation interne et développer des compétences transversales nécessaires à la conduites de projets eau et assainissement. Le projet prévoit un renforcement de SACEau concernant :

### Proposition de questions évaluatives

- Quels changements institutionnels ont été adoptés dans le cadre du projet, en termes de structure, de processus décisionnels et de culture organisationnelle ?
- Dans quelle mesure les procédures internes nouvellement créées ont-elles été adoptées et intégrées par SACEau et son personnel?
- Comment les outils de suivi administratif ont-ils contribué à améliorer la gestion des ressources humaines et des conventions au sein de SACEau ?
- Dans quelle mesure l'ONG SACEAU s'est appropriée les outils de suivi et évaluation du projet ALMEA ? Comment SACEAU apprécie-t-elle les indicateurs ?
- Dans quelle mesure les compétences de SACEAU en termes de gestion de projets se sont améliorées ?
- Quelles nouvelles compétences ont été acquises grâce aux activités du projet ALMEA et l'accompagnement de SEVES ?
- Quelle a été la valeur ajoutée de la formation sur l'approche genre dans les projets pour SACEAU ?
- Comment l'intégration du genre dans les activités de terrain de SACEau a-t-elle été promue ?
- Dans quelle mesure la professionnalisation de la mission de SAC/SPE a-t-elle été effective et contribué à améliorer la qualité du suivi technique et financier ?

## 2.2.5 Leçons apprises

Dans le cadre de l'évaluation du projet ALMEA il est important de faire une analyse approfondie pour comprendre les défis rencontrés, les succès perçus, les bonnes pratiques identifiées et les leçons apprises. Aussi, il est essentiel d'identifier les innovations techniques ou méthodologiques introduites par ALMEA qui ont montré des résultats positifs et peuvent être recommandées pour des contextes similaires dans le cadre de la phase 2 du projet ALMEA. Enfin, examiner comment les stratégies ont été adaptées en réponse aux changements contextuels et aux défis rencontrés ainsi que les leçons tirées aidera à alimenter la stratégie de la phase 2.

### Proposition de questions évaluatives

- Quels défis ont été rencontrés dans la mise en place de ces cadres de gouvernance ?
- Comment les différentes parties prenantes participent-elles et interagissent-elles au sein de ces cadres ?
- Quels aspects spécifiques de la mise en œuvre d'ALMEA ont été perçus comme des succès par les délégataires, les communes, et les autres parties prenantes ?
- Quels éléments de la démarche ou des dispositifs mis en place par ALMEA peuvent être considérés comme des bonnes pratiques pour les projets futurs ?
- Quelles innovations techniques ou méthodologiques introduites par ALMEA ont montré des résultats positifs et méritent d'être adoptées dans d'autres contextes similaires ?
- Comment les acteurs d'ALMEA ont-ils adapté les stratégies ou les dispositifs en fonction des défis rencontrés, et quelles leçons peuvent être tirées de ces adaptations ?
- Quelles stratégies de renforcement de capacités ont été les plus efficaces pour les acteurs locaux dans le cadre du projet ALMEA ?
- Comment les sessions de formation, les ateliers, et les autres dispositifs de renforcement des capacités ont-ils contribué à l'amélioration des compétences des délégataires, des SMEA et des autres acteurs ?
- Quels ont été les principaux défis et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du projet ALMEA, selon les différents acteurs ? et comment ces défis ont-ils été gérés, et quelles mesures correctives ont été mises en place ?
- Quelles mauvaises expériences ou échecs ont été identifiés dans le cadre du projet ALMEA ? et quelles sont les principales leçons tirées de ces expériences négatives pour éviter de les reproduire dans les futurs projets ou phases ?
- Quelles approches méthodologiques et techniques sont recommandées pour les futurs projets similaires, basées sur l'expérience ALMEA ? et comment les futures initiatives peuvent-elles intégrer les bonnes pratiques identifiées tout en évitant les obstacles rencontrés ?

## 2.3 METHODOLOGIE PROPOSEE POUR LA MISSION D'ÉVALUATION :

1. **Réunion de cadrage avec SEVES – SACEau** (visioconférence) :
  - Briefing de l'équipe d'évaluation par SEVES en partenariat avec SACEau
  - Remise de la documentation essentielle à la mission.
2. **Dans la capitale : Niamey**
  - Rencontre physique et par visio avec l'équipe projet afin de s'assurer de la bonne compréhension des objectifs et résultats attendus du projet, ainsi que la portée et l'intérêt de l'évaluation.
3. **Dans la zone d'intervention du projet : niveau régional (Maradi) et départemental**

- Entretiens avec SACEau (direction et équipes terrain du projet)
  - Lancement de l'évaluation par une réunion d'information sur l'évaluation au niveau départemental avec les parties prenantes et acteurs clés (SACEau, DDH/A, DRH/A, communes, etc.)
  - Entretiens avec les services déconcentrés de l'Etat, tels que la Direction départementale de l'hydraulique et assainissement (DDH/A), ainsi que la Direction régionale de l'hydraulique et assainissement (DRH/A)
  - Entretiens avec les délégataires (au niveau de la direction des entreprises) et des opérateurs sanimarchés
  - A la fin de la mission terrain, restitution succincte à SACEau et la DRHA
  - Mise à jour liste nominative et contact des personnes à rencontrer sur le terrain et prise des rendez-vous.
- 4. Dans la zone d'intervention du projet : niveau local dans les communes et villages d'intervention**
- Entretiens (collectif ou individuel) avec les ex-élus, les AD, les techniciens SMEA, les AUSPE
  - Visites des villages ciblés : (observation participative, non participative, enquêtes, entretiens)
    - ✓ Des entretiens avec les AUSPE (homme, femme) ;
    - ✓ Les femmes à la borne fontaine ;
    - ✓ Les agents d'exploitation ;
    - ✓ Les opérateurs du sanimarché et les agents commerciaux ;
    - ✓ Des ménages équipés de latrines via les sanimarchés ;
    - ✓ etc.
- 5. Retour dans la capitale : Niamey**
- Entretiens supplémentaires si nécessaire
  - Debriefing présentiel et par visio au niveau de l'équipe projet afin de présenter succinctement les enseignements/conclusions et recommandations provisoires
- 6. Remise du rapport provisoire**
- SEVES et ses partenaires prendront connaissance du contenu du rapport avant l'atelier de restitution.
- 7. Restitution restreinte organisée par l'équipe d'évaluation**
- L'atelier de restitution comportera une présentation suivie d'une séance de discussions et de questions réponses.
  - Observations par SEVES et les partenaires parties prenantes du projet et retours à l'équipe d'évaluation
  - Intégration et prise en compte des observations/remarques du rapport provisoire
- 8. Restitution générale organisée par l'équipe d'évaluation**
- Présentation de la version amendée ci-dessus et discussions/Questions-réponses
  - Cette deuxième étape intégrera notamment l'AFD ainsi que les autres bailleurs et doit aboutir à la pré-validation du rapport d'évaluation.
- 9. Remise du rapport final**
- Intégration et prise en compte des observations/remarques et remise rapport final.

### 3 ASPECTS PRATIQUES DE L'ÉVALUATION

#### 3.1 MODALITES D'INTERVENTION

Le pilotage de l'évaluation sera assuré par le groupement SEVES-SACEau, et en lien avec les maîtres d'ouvrages. SACEau pourra transmettre tous les contacts et appuyer l'organisation de la mission avec la prise des rendez-vous.

#### 3.2 LISTE INDICATIVE DES STRUCTURES A INTERROGER

Le projet ALMEA a intervenu avec toutes les actions dans les zones suivantes :

Département	Groupements	Commune	Nombre SMEA	Nombre villages
Mayahi	AICCM	Attantane	1	17
		Guidan Amoumoune		21
		Mayahi	1	28
		Sherkin Haoussa		13
	AICK	Issawane	1	8
		Kanenbakaché		26
		Meyreyrey		8
		TCHAKE		10
Gazaoua	GG	Gangara	1	10
		Gazaoua		17

Outre un échantillon de bénéficiaires directs du projet, la mission d'évaluation pourra consulter les entités et personnes physiques suivantes pendant la phase de collecte des données :

- DRHA Maradi (1)
- DDHA Mayahi et Gazaoua (2)
- Les services techniques intercommunaux (AICK, AICCM et G&G) (4)
- Les anciens maires (10), les administrateurs délégués (5) ou les SG (10) des communes d'interventions
- Les opérateurs du marketing de l'assainissement à Mayahi ou KBK (5)
- Les Agents commerciaux (AC) (5) et maçons (5)
- Les SG Préfets des préfectures de Mayahi et Gazaoua (2)
- L'équipe projet de SACEAU ou SEVES (2)

#### 3.3 PRODUITS ATTENDUS

##### ▪ Note de cadrage

A l'issue de la phase de structuration de la démarche évaluative, le consultant produira une note de cadrage de l'évaluation. Cette note :

- i. Présentera la logique d'intervention du projet ;
- ii. Précisera les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés ;
- iii. Précisera les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d'informations correspondantes ;

- iv. Confirmera avec précision les étapes ainsi que les principales méthodes et outils qui seront mobilisés au cours de l'évaluation et la façon dont ces méthodes seront mis en œuvre concrètement ;
- v. Identifiera précisément les parties prenantes et informateurs clés qui seront consultés ou interrogés au cours de l'évaluation ;
- vi. Intégrera une note de récit analytique du projet. Cette note devra retracer l'historique du projet afin d'en restituer le déroulement à ses différentes étapes. Elle comprendra une présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre, une description du projet (objectifs, contenu, montant, produit financier, intervenants, mode opératoire) et un résumé du déroulement du projet depuis son démarrage en mettant l'accent sur les faits marquants intervenus. Cette note, qui ne devrait pas excéder 10 pages, devra impérativement être partagée avec SEVES avant le démarrage de la phase du terrain.
- vii. Détaillera le plan de travail qui guidera la mise en œuvre de l'évaluation incluant le nombre de jours-homme affectés à chacune des étapes définies dans la proposition.

Cette note de cadrage devra être validée par SEVES avant la poursuite de la mission d'évaluation.

### ▪ **Un rapport d'évaluation provisoire**

Présentant la méthodologie, le contexte d'intervention, les résultats détaillés en réponse aux questions évaluatives, y compris les perspectives et recommandations.

La version provisoire sera ventilée aux partenaires qui pourront faire des observations par l'intermédiaire de SEVES.

### ▪ **Un rapport d'évaluation définitif ou final**

Le rapport définitif, intégrant toutes les observations, devra être disponible dans les 10 jours suivant la réception des commentaires. Si des observations expriment des différences d'appréciation non partagées par le consultant, celles-ci pourront être annexées au rapport définitif et commentées comme telles.

Le rapport sera établi selon la structuration proposée à minima pour le rapport provisoire. Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous format électronique.

- **Un support de présentation diaporama des principales conclusions de l'évaluation.**
- **Une synthèse (3 à 5 pages) comprenant les principales conclusions et recommandations ;**

## 3.4 PROFIL DE LA CONSULTANCE

Il est attendu que le (la) consultant(e) principal(e) soit accompagné(e) d'un ou plusieurs consultant(s) local(aux) notamment pour les phases de terrain durant lesquelles il est nécessaire de parler la langue locale qu'est le haoussa.

La consultance devra disposer de :

- Une solide expérience en matière d'évaluation externe de projets et une capacité à élaborer une méthodologie d'évaluation en impliquant des acteurs diversifiés à chaque étape ;
- Aptitude à concevoir et planifier les méthodes d'évaluation et les méthodes de recherche, y compris les méthodes quantitatives et les méthodes de recherche qualitatives ;
- Une solide expérience en matière d'études et d'appui-conseil à la mise en place de services d'eau potable et d'assainissement, de renforcement de la gouvernance, de

professionnalisation de la gestion, de mesures d'hygiène en milieu rural (socio-économie, gestion, équipements, renforcement des capacités, décentralisation), et des questions genre et inégalités.

- Une solide connaissance du secteur WASH ;
- Un excellent sens relationnel, une capacité d'écoute et de prise en compte des points de vue ;
- La maîtrise de la langue Haoussa est nécessaire pour les visites de terrain dans les villages.
- Plusieurs CV détaillés devront être joints.

### 3.5 CRITERES DE SELECTION DU PRESTATAIRE

SEVES sélectionnera l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix, utilisant une pondération entre la qualité technique et le prix des offres sur la base des critères d'évaluation suivants:

Critère	Points
<b>Score offre technique</b>	<b>80</b>
Compréhension des termes de référence	10
Approche et qualité méthodologiques, approche du contrôle qualité, pertinence des outils proposés et estimation des difficultés et des enjeux, ambition méthodologique (nombre d'entretiens, focus groupes, etc.)	30
Organisation des tâches et du temps	10
Références et CV (expérience, complémentarité et diversité des profils)	30
<b>Score offre financière</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

### 3.6 CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES FINANCIERES

**Echéances :**

Date limite de soumission de question de clarification	21/08/2024
Date limite pour le dépôt de la proposition	28/08/2024
Fin processus de sélection et contractualisation et démarrage de l'évaluation	11/09/2024
Fin de la phase de cadrage de l'évaluation	27/09/2024
Remise du rapport provisoire	1 <sup>er</sup> /11/2024
Restitution restreinte de l'évaluation	12/11/2024
Restitution générale de l'évaluation	19/11/2024
Remise du rapport final et des autres documents	26/11/2024

NB : Merci de nous manifester votre intérêt par mail. Les éventuelles questions feront l'objet d'une réponse groupée le 23/08/2024 envoyée à tous les candidats ayant manifesté leur intérêt pour garantir l'équité de la transmission d'informations.

**Modalités financières :**

Le budget proposé comprendra les honoraires de l'équipe de consultants, l'ensemble des frais de mission, y compris de transport, d'hébergement, de bouche, et d'équipements. Le budget sera exprimé en TTC. Le budget en TTC est plafonné à 22 958 495 FCFA (35 000 €).

## 3.7 MODALITES DE REMISE DES PROPOSITIONS

L'offre doit être envoyée au plus tard le 28/08/2024, aux adresses suivantes : [niger@asso-seves.org](mailto:niger@asso-seves.org) et [contact@asso-seves.org](mailto:contact@asso-seves.org) (un accusé de réception sera transmis par mail) en précisant en objet du mail « Mission d'évaluation finale du projet ALMEA ».

Le contenu de la proposition doit impérativement regrouper :

- La proposition technique composée de :
  - ✓ Une note explicative sur la compréhension des termes de référence
  - ✓ Une présentation de l'approche méthodologique proposée
  - ✓ Un calendrier indicatif pour la réalisation des activités de la consultation
  - ✓ Une présentation de la composition de l'équipe d'évaluation (profils, répartition des rôles et responsabilités), si la proposition prévoit la mobilisation de plusieurs experts
- La proposition financière (en détaillant l'honoraire journalier et le nombre de jours par phase) incluant le montant TTC proposé pour l'évaluation et les termes de paiement.
- Les CV actualisés de l'équipe proposée pour réaliser l'évaluation, mettant en avant les expériences similaires
- Une copie de la pièce d'identité du gérant de la structure
- Un justificatif d'enregistrement au registre des entreprises
- Un justificatif d'immatriculation fiscale
- Des références
- Tout autre élément jugé utile peut être joint.

## 4 ANNEXES

#### 4.1 ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

		<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>
<b>Objectif global</b>		Améliorer durablement les conditions d'accès à des services d'eau et d'assainissement de base et les comportements en matière d'hygiène dans la région de Maradi	Taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base	Evaluation du programme sectoriel eau, hygiène et assainissement (PROSEHA) du Niger
<b>Objectif(s) spécifique(s)</b>	<b>O1</b>	Renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs des services d'eau et d'assainissement	300 000 usagers voient la gestion et la gouvernance de leur service renforcées. 150 services sont gérés conformément à la stratégie nationale avec (1) une association d'usagers du service public de l'eau (AUSPE) active, et présentant des femmes dans sa direction; (2) délégataire avec un contrat à jour ; (3) une commune qui suit les performances et la qualité du service ; (4) une structure d'appui conseil au service public de l'eau qui audite les services et conseille la commune.	PV d'élection des représentants de l'AUSPE et mode de collaboration entre l'AUSPE et la commune Rapports d'audit semestriel du SAC/SPE Liste des contrats de délégation de service public à jour
	<b>O2</b>	Améliorer la qualité et la durabilité du service public de l'eau	8 250 personnes disposent d'un nouvel accès au service public d'eau potable 7 500 usagers avec un accès sécurisé au service d'eau potable Emission de 51,5 tonnes de CO2 évité par an grâce aux énergies renouvelables 103 000 € de cofinancements locaux	Rapport de réalisation des travaux PV de réception définitives et plans de recollement Contrats de délégation de service public signés et avenants aux contrats signés Rapport d'audit semestriel du

			mobilisés au niveau des délégataires (PPP) et des communes (maîtres d'ouvrage)	SAC/SPE Rapport d'évaluation
	<b>O3</b>	Renforcer l'accès à l'assainissement de base	8 000 personnes disposent d'un nouvel accès à l'assainissement de base	Liste des ménages nouvellement équipés d'un ouvrage d'assainissement de base Rapport d'évaluation et d'évaluation communautaire de réduction des maladies diarrhéiques
<b>Résultats attendus</b>	<b>R1</b>	La gouvernance et les capacités des acteurs (publics, organisations des usagers, privés, de suivi technique et financier) des services d'eau et d'assainissement sont renforcées.	En 2025 : 13 communes disposent de services techniques dédiés au SPE formés, de rapports d'audit technique et financier et de cadre de concertation multi-acteurs et de suivi des performances, financés sur les recettes du SPE. 150 AUSPE sont formées et disposent d'élus, y compris des femmes pour défendre les intérêts des consommateurs, et de modes de collaboration et d'alerte avec la commune Les relations entre les parties prenantes du SPE sont contractualisées Le pilotage, le suivi-évaluation et le	Communes : Budgets de fonctionnement des communes concernant le service public de l'eau, guide des procédures, contrat de travail des agents et fiche de poste, 1 base de données de gestion patrimoniale SAC/SPE : Contrat de prestation de service, rapports d'audit comprenant les performances des services, compte d'exploitation et taux de recouvrement des prestations SAC/SPE AUSPE : PV d'élection des dirigeants Contrats de délégation de

		suivi technique et financier sont financés à 100% sur les recettes du SPE Les solutions organisationnelles présentant un intérêt pour les politiques publiques locales sont capitalisées et diffusées.	service public, conventions d'agrément entre les communes et les AUSPE 1 support de présentation d'atelier de capitalisation, 1 compte rendu d'atelier, 1 fiche de capitalisation
<b>R2</b>	L'accès, la qualité et la durabilité du service public de l'eau sont améliorés (couverture, performances techniques, financières et environnementales).	En 2025, 5 villages sont nouvellement desservis par un service d'eau potable, 5 services existants sont sécurisés, et les recettes des 9 services permettent de couvrir les charges d'exploitation et de remplacement des infrastructures d'une durée de vie de moins de 20 ans.	PV de réception définitives des travaux Plan de recollement des travaux Contrats de délégation de service et avenants aux contrats, comptes prévisionnels d'exploitation
<b>R3</b>	L'accès à l'assainissement de base est renforcé.	En 2025, 800 latrines construites ; 20 AUSPE sont formée(s) et accompagnée(s) à la gestion d'un fond rotatif ; 20 communautés villageoises sont sensibilisées à l'intérêt des latrines durables ; au moins un opérateur est positionné et en développement sur le marché de l'assainissement liquide ; 4 communes sont renforcées dans le rôle de maître d'ouvrage du service d'assainissement ;	Liste des ménages épargnant et nouvellement équipés d'un ouvrage d'assainissement de base Outil de suivi des cotisations Catalogue des produits de l'opérateur de sanimarché et liste de suivi des ventes
<b>R4</b>	Les acteurs de la société civile sont renforcés.	L'ONG SACEau est appuyée et renforcée dans son rôle de porteur de projet et dans sa mission de SAC/SPE, dans la prise en compte de l'approche genre.	Formations et outils de gestion internalisés Nombre de service suivis (de 41 à au moins 150) par le SAC/SPE, business plan du SAC/SPE

				1 formation à l'approche genre et évaluation de la formation, outils genre internalisés.
<b>Activités à développer</b>		<i>Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)</i>		
<b>R1</b>	R1-A1	<p><b>Informar les parties prenantes, former les équipes projet, définir les engagements réciproques, partager les bonnes pratiques, coordonner les interventions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des équipes de SACEau à la stratégie du projet</li> <li>- Réunion de travail avec la Direction générale à la décentralisation et le Ministère de l'Hydraulique concernant la gestion locale du service public de l'eau et l'engagement des Ministères pour la normalisation de la gestion</li> <li>- Atelier de présentation du projet et signature du protocole d'accord avec la Délégation Régionale de l'Hydraulique de Maradi en présence des Directeurs Départementaux concernés</li> <li>- Réunion de coordination avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans la région</li> <li>- Atelier de présentation de la stratégie nationale et des expériences réussies d'intercommunalité</li> </ul>		
	R1-A2	<p><b>Elaborer un diagnostic et un plan d'action concertés d'amélioration de la maîtrise d'ouvrage communale en matière de service public de l'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des outils de diagnostic et formation des équipes de SACEau</li> <li>- Etude documentaire</li> <li>- Ateliers intercommunaux de diagnostic et de plan d'action de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage en matière de service public de l'eau</li> </ul>		

R1-A3	<p><b>Elaborer un diagnostic et un plan d'action prioritaire avec les parties prenantes du service public de l'eau, mettre en œuvre les actions prioritaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de concertation multi-acteurs pour l'amélioration de la gestion du service public de l'eau n°1</li> <li>- Campagne d'inventaire des ouvrages et de diagnostic des associations d'usagers (AUSPE)</li> <li>- Formation des communes, budget de fonctionnement, outillage, propositions de procédures de gestion, préparation au recrutement d'agents intercommunaux</li> <li>- Formation des délégataires de gestion sur la gestion basée sur le contrat et les performances</li> </ul>
R1-A4	<p><b>Evaluer la mise en œuvre du plan d'action prioritaire avec les parties prenantes du service public de l'eau, mettre en œuvre les nouvelles actions de moyen terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de concertation multi-acteurs pour l'amélioration de la gestion du service public de l'eau n°2</li> <li>- Recrutement et formation des services techniques intercommunaux</li> <li>- Avenants aux contrats de délégation de service public</li> <li>- Contractualisation avec le service d'appui conseil au service public de l'eau (SAC/SPE)</li> <li>- Définition des modalités de participation des associations d'usagers (AUSPE) à la gestion du service</li> <li>- Amélioration des performances et optimisation des services</li> </ul>
R1-A5	<p><b>Appuyer la normalisation du service</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de concertation mutli-acteurs pour l'amélioration de la gestion du service public de l'eau n°3 et restitution de l'audit SAC/SPE</li> <li>- Campagne de redynamisation et de formation de 150 associations d'usagers (AUSPE) avec une sensibilisation aux questions de genre</li> <li>- Suivi et appui conseil dans la mise en œuvre des mesures de normalisation</li> <li>- Planification de la gestion patrimoniale, financement de la participation citoyenne</li> </ul>
R1-A6	<p><b>Evaluer, capitaliser l'expérience</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un atelier d'évaluation concertée par canton</li> <li>- Une restitution évaluative au niveau de la Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (CREA) de Maradi</li> <li>- Un atelier national de capitalisation de l'expérience et une publication</li> </ul>

<b>R2</b>	R2-A1	<p><b>Informers les parties prenantes, former les équipes projet et contractualiser avec les prestataires techniques, définir les engagements réciproques, identifier les opérations, coordonner les interventions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des équipes de SACEau à la stratégie du projet</li> <li>- Etude documentaire : Plans Locaux Eaux et Assainissement (PLEA), Plans de Développement Communaux (PDC)</li> <li>- Réalisation d'essais de pompage sur des forages existants</li> <li>- Réunion de travail avec la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Maradi, la Direction Départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Mayahi et les maires des communes du département de Mayahi pour identifier et valider les opérations de travaux</li> </ul>
	R2-A2	<p><b>Diagnostic socio-économique et de consommation en eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des documents de diagnostic (termes de références, guide d'enquêteur, questionnaires et grilles de diagnostic, trame de rapportage)</li> <li>- Formation des enquêteurs terrain</li> <li>- Enquête de terrain</li> <li>- Traitement et analyse des données et élaboration des rapports de diagnostic</li> </ul>
	R2-A3	<p><b>Etudes de dimensionnement APS/APD, appui à la passation de marché</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contractualisation avec le prestataire technique</li> <li>- Etudes de niveau Avant-Projet Sommaire (APS)</li> <li>- Réunion de sélection d'un scénario</li> <li>- Etudes de niveau Avant-Projet Définitif (APD)</li> <li>- Réunion de validation de l'APD</li> <li>- Elaboration et publication Avis de Manifestation d'Intérêt (AMI)</li> <li>- Analyse des offres de l'AMI</li> <li>- Elaboration et publication des Dossiers d'Appels d'Offres, de Consultation Restreinte ou de Procédure Négociée</li> <li>- Analyses des offres des DAO, DCR et DPN</li> <li>- Contractualisation avec les entreprises de travaux</li> </ul>

R2-A4	<p><b>Réalisation des travaux de création, d'optimisation et d'extension de mini-Adductions d'Eau Potable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contractualisation avec le prestataire technique de maîtrise d'œuvre (suivi, contrôle et réception des travaux)</li> <li>- Réalisation des travaux</li> <li>- Suivi et contrôle des travaux</li> <li>- Réceptions techniques et provisoires</li> <li>- Réceptions définitives</li> </ul>
R2-A4	<p><b>Création d'AUSPE ou intégration de délégations villageoises pour les extensions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des TDR</li> <li>- Formation des animateurs</li> <li>- Passage 1 : Information des villages</li> <li>- Passage 2 : création de l'AUSPE et élection des membres du bureau</li> <li>- Passage 3 : formation des membres du bureau à leur rôle et responsabilités</li> <li>- Passage 4 : appui à la formalisation (convention avec la commune, règlement intérieur, statuts)</li> <li>- Passage 5 : formation à la composition d'un système AEP</li> <li>- Passage 6 : formation hygiène et assainissement</li> <li>- Suivi et accompagnement mensuel de l'AUSPE</li> <li>- Evaluation de l'activité</li> </ul>
R2-A5	<p><b>Formation des équipes d'exploitation des délégataires au démarrage du service</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des TDR</li> <li>- Formation des formateurs</li> <li>- Formation des équipes des délégataires (pompiste, fontainiers, ...)</li> <li>- Suivi et accompagnement mensuel</li> <li>- Evaluation de l'activité</li> </ul>

R3	R3-A1	<p><b>Informar les parties prenantes, former les équipes projet et contractualiser avec les prestataires techniques, définir les engagements réciproques, identifier les opérations, coordonner les interventions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de la note de cadrage globale du résultat</li> <li>- Formation des équipes de SACEau à la stratégie du projet</li> <li>- Réunion de travail avec la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Maradi, la Direction Départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Mayahi et les maires des communes du département de Mayahi pour identifier et valider les villages bénéficiaires</li> </ul>
	R3-A2	<p><b>Appui au sanimarché du Département de Mayahi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite d'études de marché, de caractérisation et d'identification des cibles ;</li> <li>- Dimensionnement de solutions techniques d'assainissement de base ;</li> <li>- Dimensionnement de l'offre et du modèle économique des opérateurs de l'offre ;</li> <li>- Promotion et l'activation de la demande à travers des actions d'information, de sensibilisation et communication ;</li> <li>- Mise en place de solutions de financement pour les ménages avec des dispositifs communautaires de microfinance ;</li> <li>- Expérimentation et le suivi-évaluation ;</li> <li>- Evaluation et la capitalisation.</li> </ul>
R4	R4-A1	<p><b>Appui à SACEau pour l'élaboration de procédures internes de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic des procédures existantes et du fonctionnement de l'organisation</li> <li>- Elaboration d'un plan d'accompagnement de SACEau</li> <li>- Elaboration d'outils de gestions (ressources humaines, gestion administrative, gestion financières et comptable)</li> <li>- Elaboration d'un manuel de procédures internes</li> <li>- Formation des équipes de SACEau aux nouvelles procédures et aux outils</li> <li>- Suivi et accompagnement de SACEau</li> </ul>

R4-A2	<p><b>Appui et formation pour une meilleure prise en compte du genre dans les actions de terrain et au sein de SACEau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un expert genre</li> <li>- Diagnostic de la situation actuelle et des besoins de renforcement sur la thématique genre</li> <li>- Elaboration d'un plan de formation et d'appui</li> <li>- Formation des équipes</li> <li>- Suivi post-formation</li> </ul>
R4-A3	<p><b>Appui et renforcement de SACEau dans sa position d'opérateur de suivi technique et financier des services publics d'eau potable (SAC/SPE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un outil de base de données Access</li> <li>- Formation des agents SAC/SPE de SACEau à la base de données</li> <li>- Suivi post-formation</li> </ul>



## **4.2 ANNEXE 2 : TABLEAU DE BORD ACTUALISE DE SUIVI DES INDICATEURS DU PROJET**

NB :Il sera remis à la signature du contrat de la mission d'évaluation.

## **ALMEA**

### **4.3 RAPPORT INTERMEDIAIRE 15 MOIS APRES LE DEMARRAGE DU PROJET ALMEA**

NB :Il sera remis à la signature du contrat de la mission d'évaluation.

## **ALMEA**

### **4.4 NOTE SUR LES AVANCEES DU PROJET ALMEA EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT DES MENAGES**

NB :elle sera remise à la signature du contrat de la mission d'évaluation.